



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
-DIFFUSION IMMÉDIATE-

JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT :
DES GESTES À POSER

En ce 7 octobre 2011, le Comité d'action des non-syndiqués (CANOS), le Mouvement Action-Chômage Trois-Rivières (MAC) et le Regroupement des organismes d'éducation populaire de la Mauricie (ROM) soulignent pour une quatrième année consécutive la *Journée Mondiale pour le travail décent*.

Le travail décent, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), c'est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Pour permettre l'atteinte de cet objectif, nous estimons qu'une société doit pouvoir compter sur diverses mesures. C'est pourquoi nous réclamons des différents niveaux de gouvernements, qu'ils posent un certain nombre de gestes de nature à favoriser pour toutes et tous, un travail décent.

Un travail décent, c'est un travail convenablement rémunéré

Nous dénonçons le trop faible salaire minimum. Il est injuste que des personnes travaillant à temps plein au salaire minimum ne touchent pas un revenu convenable. Il est impératif que les gouvernements légifèrent pour hausser substantiellement le salaire minimum à un niveau qui permette à celles et ceux qui y sont soumis de sortir de la pauvreté. Il faut que les législations nous garantissent un revenu qui nous permette de vivre correctement.

Un travail décent, c'est un travail sain et sécuritaire

Nous rappelons qu'au Québec, en 2011, encore trop de travailleurs et travailleuses perdent la vie au travail. Une mort au travail, ce sera toujours une mort de trop. Il est urgent que la situation change. Nous réclamons du gouvernement du Québec que la réglementation prévue à la Loi sur la santé et la sécurité du travail s'applique à tous les secteurs d'activité sans discrimination. Nous exigeons aussi que le nombre d'inspecteurs à la CSST soit augmenté et que les visites d'inspection dans les entreprises se fassent de façon plus systématique.

Un travail décent, c'est aussi d'autres mesures de protection

Nous soutenons qu'un travail décent se doit d'être complété par des mesures de protection sociale, parce que sans de telles mesures les conditions de travail se détériorent. Nous réclamons donc du gouvernement fédéral qu'il bonifie le régime d'assurance emploi en facilitant l'accès au régime et en augmentant le taux des prestations versées et la durée de celles-ci. Il est urgent que ce régime soit réformé.

Outre nos habituelles revendications, le MAC tient à souligner une fois de plus qu'il est urgent que les différents projets pilotes deviennent force de loi. Ces gains sont encore loin de ce que nous souhaitons mais il s'agirait d'une petite victoire qui aiderait grandement les prestataires. L'argent supplémentaire que cela donnera aux prestataires permettra de faire rouler davantage l'économie, économie qui est toujours très précaire même si le gouvernement fédéral dit le contraire.

Nous sommes convaincus que les mesures réclamées sont de nature à améliorer la situation des travailleuses et travailleurs. En ce sens, nous invitons donc les gouvernements fédéral et provincial à poser des gestes concrets rapidement. Les gouvernements soit provincial et fédéral doivent se plier aux différents traités internationaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

-30-

Source :

Marie-Josée Magny
Comité d'action des non-syndiqués (CANOS)
819-692-2513

Catherine Gendron
Mouvement Action-Chômage Trois-Rivières (MAC)
819-698-0829

Michel Gagnon
Regroupement des organismes en éducation populaire de la Mauricie (ROM)
819-699-0801